

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

Mai 2010

PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009 DU CNV



Comme chaque année, le **Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz (CNV)**, publie son **Rapport d'Activité**.

Le CNV, établissement public, industriel et commercial, perçoit la **taxe fiscale** sur les spectacles de variétés (1) et la redistribue sous forme de subventions pour soutenir la production et la diffusion de ces mêmes spectacles.

Parallèlement, il a pour mission d'approfondir la connaissance de son secteur grâce à son **centre de ressource**, propose des services commerciaux comme les **réseaux de promotion** ou **l'aide à la maîtrise d'ouvrage...**

En 2009, toutes **commissions d'aides confondues (2)**, le CNV a instruit et soutenu **1031 dossiers**: (+3% par rapport à 2008). Les montants demandés ont progressé de 13%, les montants octroyés aussi : de 11% et ils atteignent **un total de 17,2 M€**. Au cours de l'année 2009, face aux avertissements de la profession sur la situation économique du secteur, lui aussi touché par la crise, le CNV a mis en place **un plan de soutien exceptionnel à l'activité** prévu pour s'étaler jusqu'à fin 2010, **dont l'enveloppe globale de 1,5 M€ est répartie sur deux ans**. En complément, il a abondé ses **programmes d'avances remboursables à hauteur de 500 000 €** répartis entre les différents dispositifs.

Le droit tirage, aide qui permet aux redevables affiliés de récupérer 65% des sommes qu'ils ont versées au titre de la taxe, à condition de les investir dans un nouveau projet entrant dans le champ de perception du CNV, atteint près de **10 M€**. Le montant des aides sélectives octroyées (subventions) s'élève lui à près de **6 M€**. Le rapport d'activité détaille entre autres, par commission et par programme, les montants accordés et le nombre de dossiers traités.

Le montant de **taxe** facturé par le CNV en 2009 s'élève à **20,5 M€**. **Ce chiffre élevé est à observer avec beaucoup de précautions** car il masque de nombreuses disparités et, surtout, affiche une "santé" du secteur du spectacle de variétés qui ne concerne qu'une partie de ses acteurs.

Les données que le CNV récolte dans les formulaires de déclaration de taxe seront traitées cet été dans **"les éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés" et publiées à la rentrée 2010**. Ils permettront d'obtenir un état des lieux plus précis de la diffusion et de la fréquentation des spectacles de variétés en France.

(1) 3,5 % du montant de billetterie HT (représentations payantes) ou du montant du contrat de cession du spectacle (représentations gratuites).

(2) Nombre de dossiers aidés et montants alloués en 2009:

Commission 1 - Comptes entrepreneurs et économie des entreprises (dont droit de tirage)
442 dossiers aidés - 10 364 513 €

Commission 2 - Festivals
86 dossiers aidés - 941 532 €

Commission 3 - Structuration et développement professionnels
41 dossiers aidés - 845 900 €

Commission 4/5 - Production
253 dossiers aidés - 2 096 800 €

Commission 6 - Aménagement et équipement des salles de spectacles
56 dossiers aidés - 1 026 425 €

Commission 7 - Activité des salles de spectacles
117 dossiers aidés - 999 400 €

Commission 8 - Résidences musiques actuelles (programme transféré par le ministère de la culture)
40 dossiers aidés - 574 000 €

Plan de soutien à l'activité (enveloppe dégagée sur les réserves du CNV)
21 dossiers aidés - 328 170 € (sur le dernier trimestre 2009)

CONTACT



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

CNV
9 bd des Batignolles
75008 PARIS

Contact presse:
Corinne BRET
T : 01 56 69 11 40
F : 01 53 75 42 61
M : communication@cnv.fr
www.cnv.fr

Le CNV est un établissement public, industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

Powered by



YMLP.com

Powered by YMLP.com

